

BILAN

de la sécurité routière
dans les Yvelines

2020



PRÉFECTURE DES YVELINES
OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES YVELINES



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



1 - Introduction	p. 3
• Définitions et terminologie des véhicules	p. 4
2 - Les Yvelines en quelques chiffres	p. 5
3 - Données générales de l'accidentologie	p. 6
• Où ?	p. 8
• Qui ?	p. 9
• Quand ?	p. 10
4 - Zoom sur ... les 2 roues lourds	p. 11
5 - Les accidents mortels	p. 12
• Carte des accidents mortels	p. 12
• Causes principales des accidents mortels 2020	p. 13
6 - Synthèse thématique de l'année 2020	p. 14



En 2020, l'accidentalité du département des Yvelines chute de manière exceptionnelle en raison des restrictions des déplacements prises par le gouvernement du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19. Le nombre d'accidents enregistre une diminution de 11 % (600 accidents), le nombre de tués de 18 % (23 tués) et le nombre de blessés de 9 % (846 blessés). Par comparaison, le nombre d'accidents a diminué de 19 % en France métropolitaine et de 18 % en Ile-de-France alors que pour les tués la diminution a été respectivement de 22 % et de 7 %.

La population française a été confinée sur deux périodes, du 16 mars au 10 mai inclus et du 30 octobre au 27 novembre inclus. En dehors de ces périodes, des restrictions d'activités, de circulation et des couvre-feux ont été mis en place.

De ce fait, l'année 2020 ne peut être considérée comme une année classique et est donc difficilement comparable avec l'année précédente.

Les usagers ont dû s'adapter à ce contexte particulier et se sont davantage orientés vers les modes de déplacements « doux » (vélo, engin de déplacement personnel, marche). Ainsi, si l'accidentalité des véhicules légers et des deux roues motorisés baisse, on constate une augmentation de 17 % de l'accidentalité des cyclistes occasionnant une augmentation de 40 % des victimes graves de cette catégorie.

Les actions de sécurité routière doivent donc prendre en compte ces évolutions, si elles se confirment dans l'avenir.



Définitions

Un accident corporel de la circulation routière :

- implique au moins un véhicule,
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- provoque au moins une victime.

Sont donc exclus tous les accidents uniquement matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Parmi les **victimes**, on distingue :

- les **tués** qui sont des victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident,
- les **blessés hospitalisés** qui sont des victimes dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation,
- les **blessés légers** qui sont des victimes dont l'état nécessite moins de 24 heures d'hospitalisation.

Ces définitions des victimes sont utilisées depuis le 1^{er} janvier 2005 et sont conformes à celles de l'Union Européenne.

Elles permettent ainsi des comparaisons entre Etats Membres.

Terminologie des véhicules

Bicyclette : y compris vélo à assistance électrique + Engin de Déplacement Personnel à moteur

2 roues léger : cyclomoteur et motocyclette ou scooter inférieur ou égal à 125 cm³, 3 RM ≤ 125 cm³

2 roues lourd : motocyclette ou scooter supérieur à 125 cm³ et side-car, 3 RM ≤ 125 cm³

2 roues motorisé : 2 roues léger + 2 roues lourd

VL : Véhicule léger (voiture de tourisme et véhicule utilitaire)

PL : Poids lourd

TC : Transport en commun

Piéton : Piéton et trottinette + Engin de Déplacement Personnel sans moteur

Autre : Train-tramway, engin spécial, tracteur agricole, quad, voiturette.



Superficie

- 228 400 hectares avec 80 % d'espaces naturels dont 89 000 ha de surface agricole et 70 000 ha de forêt.

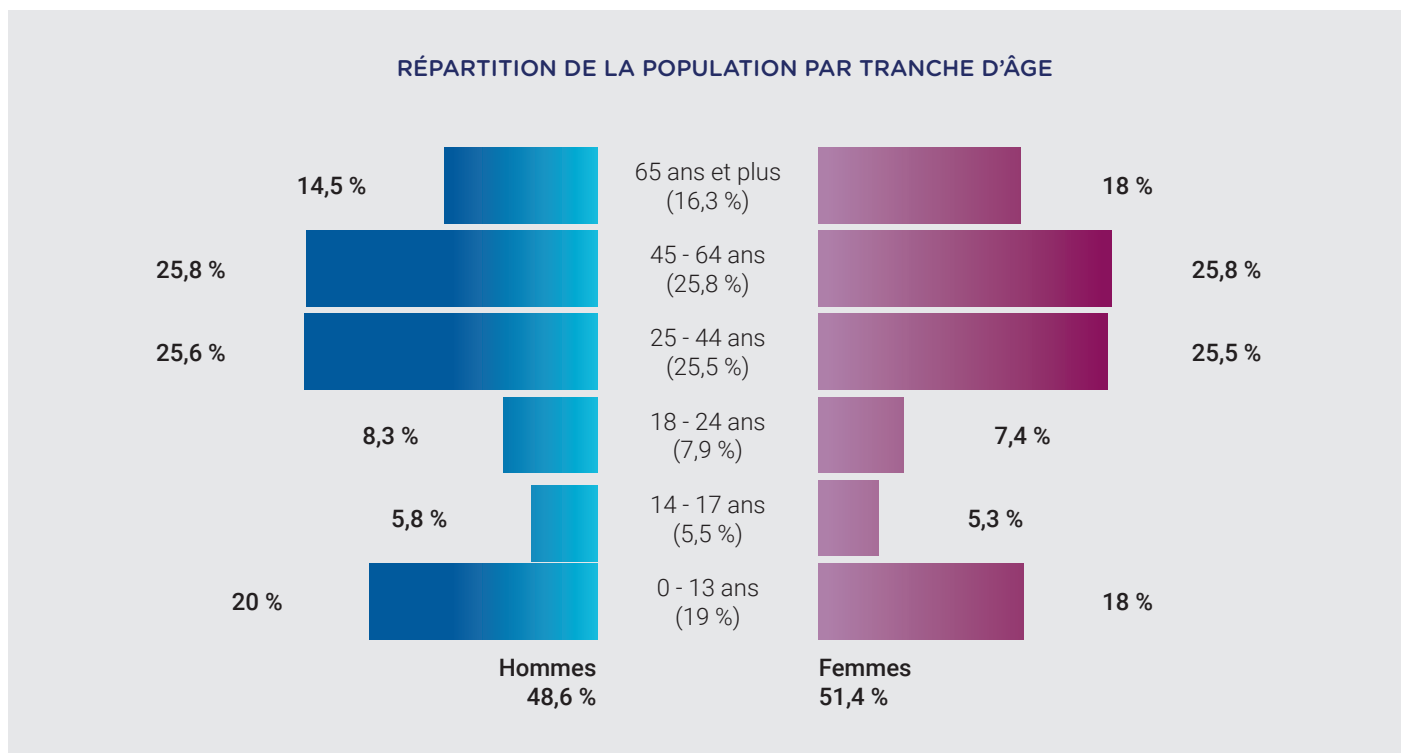
Population

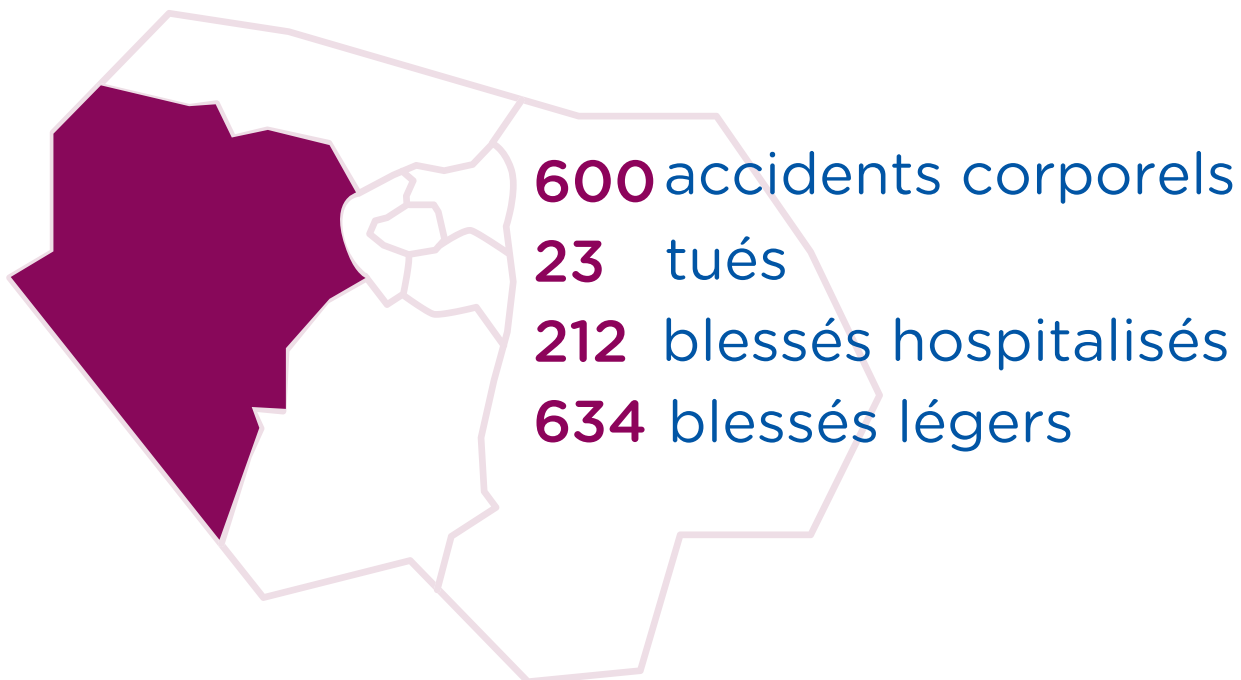
- Population totale : 1 441 398 (1/01/18)
- Population active : environ 50 % de la population
- 259 communes (plus de la moitié sont des communes rurales) dont 42 communes de + de 10 000 habitants
- 10 intercommunalités (4 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes + 1 communauté urbaine)

Réseau routier

- Autoroutes et bretelles : 129 km
- Routes nationales : 123 km
- Routes départementales : 1 583 km
- Voies communales et autres voies ouvertes à la circulation publique : 5 051 km

Pyramide des âges (source INSEE - 2018)





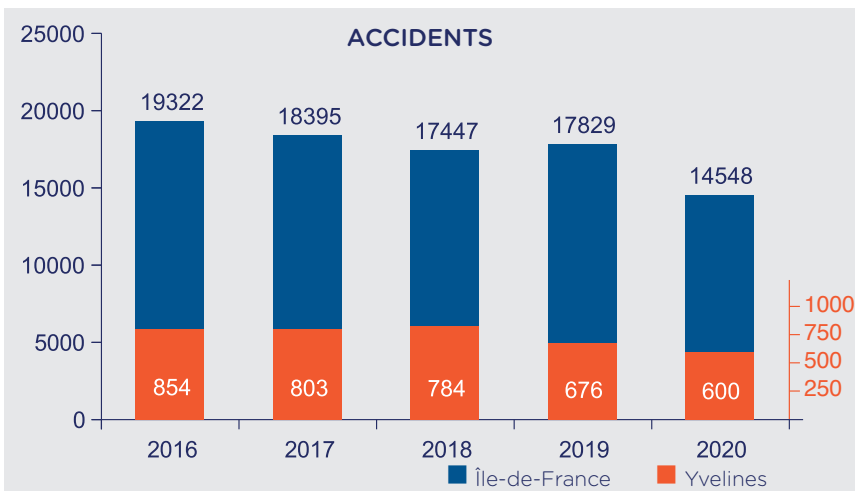
2020

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Année 2020 marquée par la pandémie du COVID-19 et des restrictions de circulation, qui ont eu un impact sur le trafic routier.

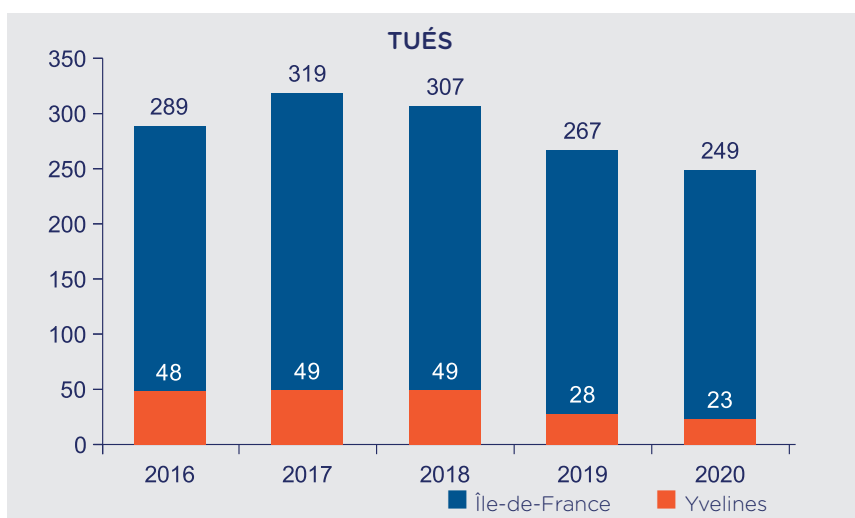
Aussi, la comparaison habituelle avec l'année N-1 est à prendre avec précaution.

DONNÉES GÉNÉRALES



Le département des Yvelines connaît une baisse du nombre d'accidents de 11 % en 2020 (- 19 % au niveau national).

La région Ile-de-France, quant à elle, connaît une baisse de 18 %.



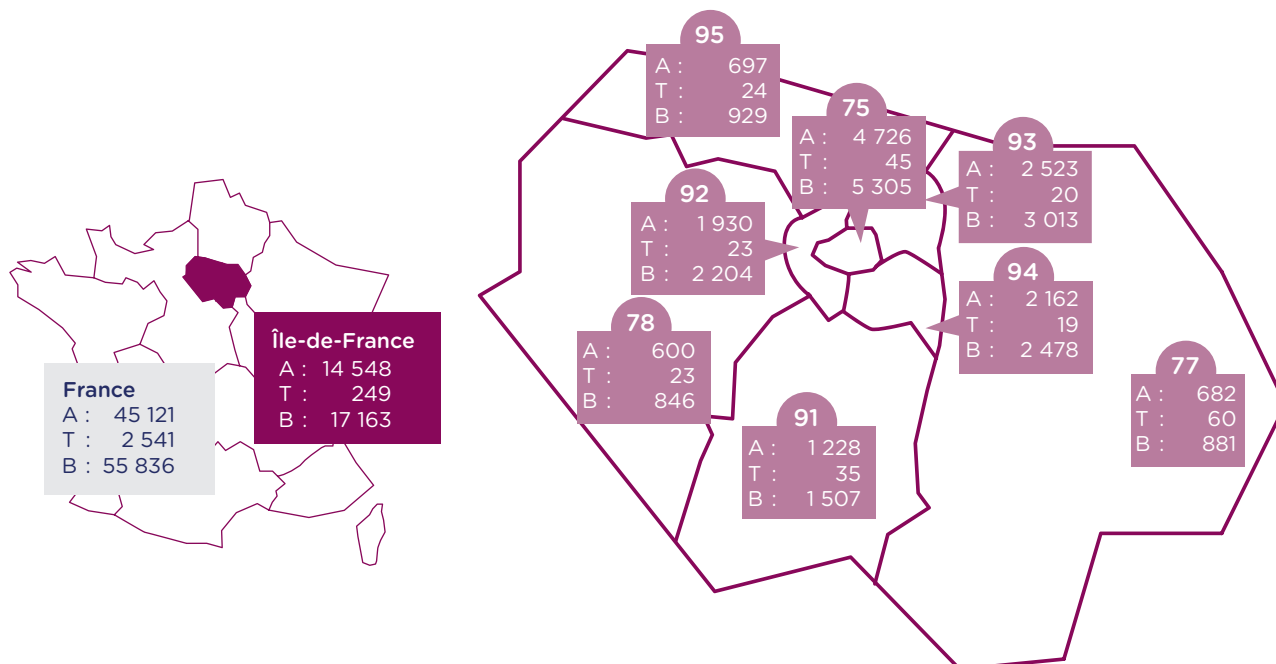
Le nombre de tués dans les Yvelines a diminué de 18 % en 2020, tendance inférieure à la France métropolitaine (- 22 %).

En Ile-de-France, le nombre de tués a baissé de 7 %.

Carte Île-de-France des ATB (accidents, tués, blessés)

Les Yvelines enregistrent une baisse moindre du nombre d'accidents par rapport à l'Ile-de-France et à la France métropolitaine.

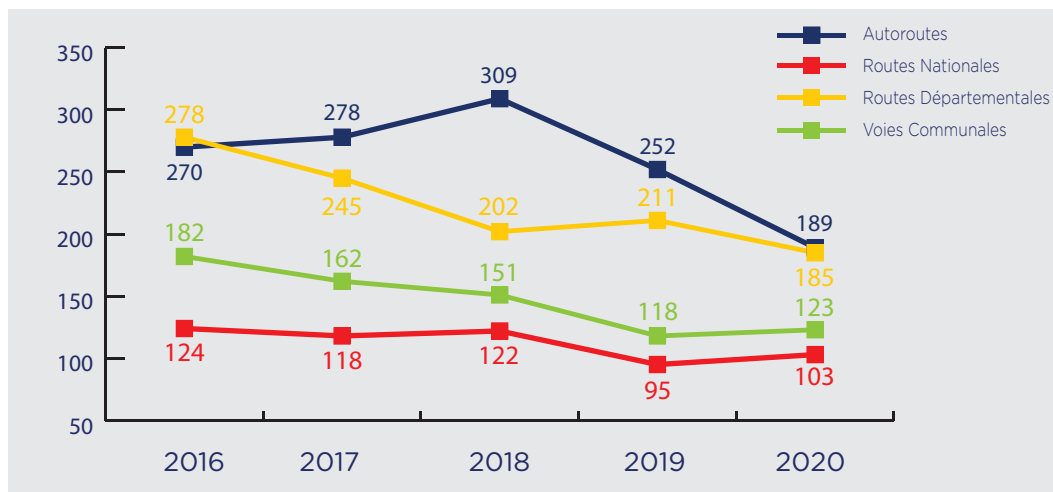
Quant au nombre de tués, une forte baisse est constatée dans les Yvelines tout comme en France métropolitaine alors qu'en région Ile-de-France, la baisse de cet indicateur est beaucoup plus faible.



TOÙ?



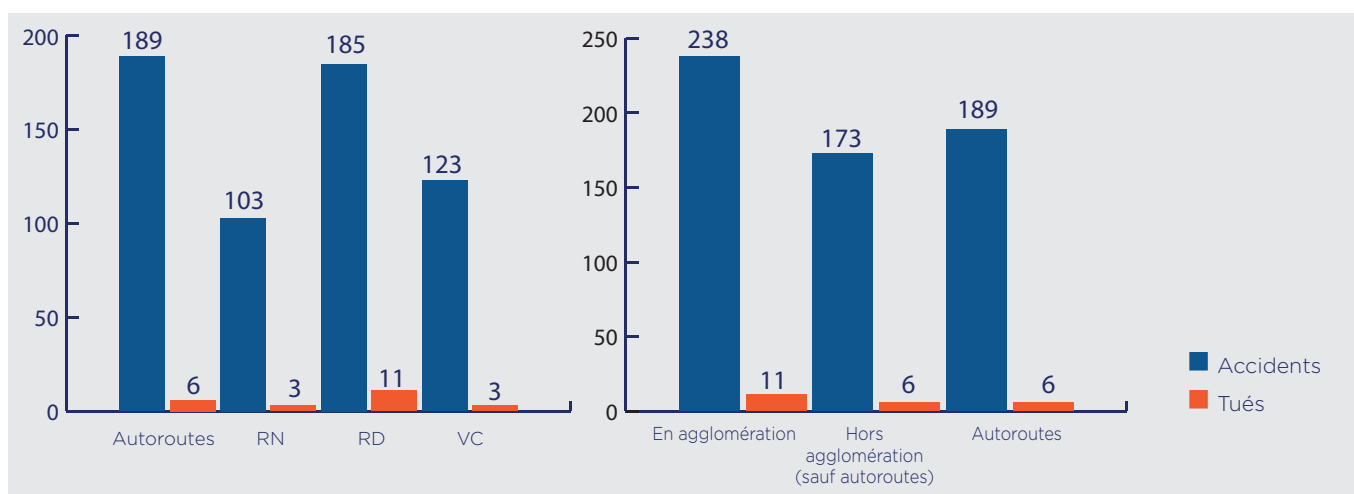
Évolution des accidents par réseau routier



On constate que le réseau autoroutier ainsi que le réseau départemental concentrent le plus grand nombre d'accidents (31 % des accidents pour chaque type).

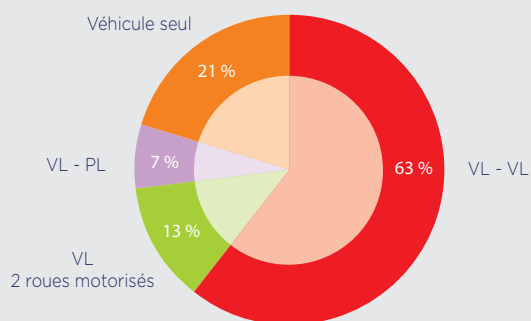
Une légère augmentation des accidents est notée sur les routes nationales et les voies communales.

Répartition du nombre d'accidents et de tués par réseau routier

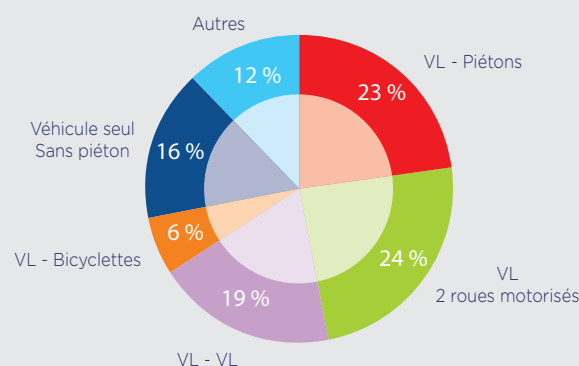


48 % des tués se situent sur le réseau départemental. Il recense 31 % des accidents corporels (graves et légers). Les accidents mortels se produisent aussi bien en agglomération que hors agglomération. Ce nombre a augmenté de 5 points en agglomération par rapport à 2019. 40 % des accidents sont recensés en agglomération.

CONFLITS SUR AUTOROUTE



CONFLITS EN MILIEU URBAIN



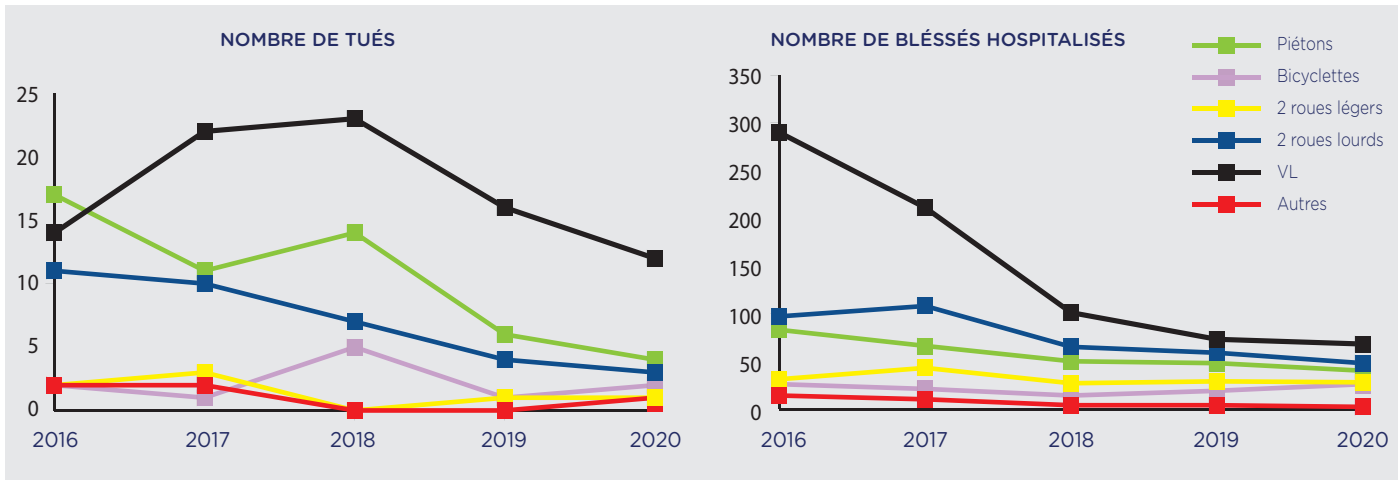
Sur autoroutes, les conflits entre véhicules légers (véhicules utilitaires compris) représentent plus de la moitié des conflits. A noter que 21 % des accidents sur autoroutes sont des accidents de véhicule seul. En milieu urbain, 30 % des accidents impliquent un piéton.

NB : un accident pouvant impliquer plusieurs catégories de véhicules, des doubles-comptes peuvent apparaître.

QUI ?

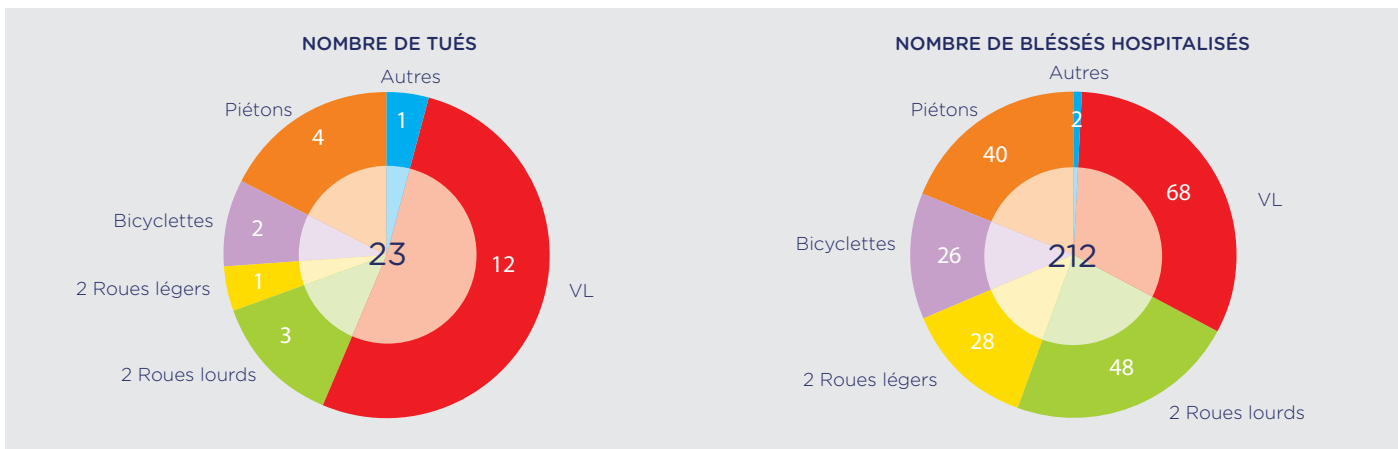


Selon la catégorie du véhicule



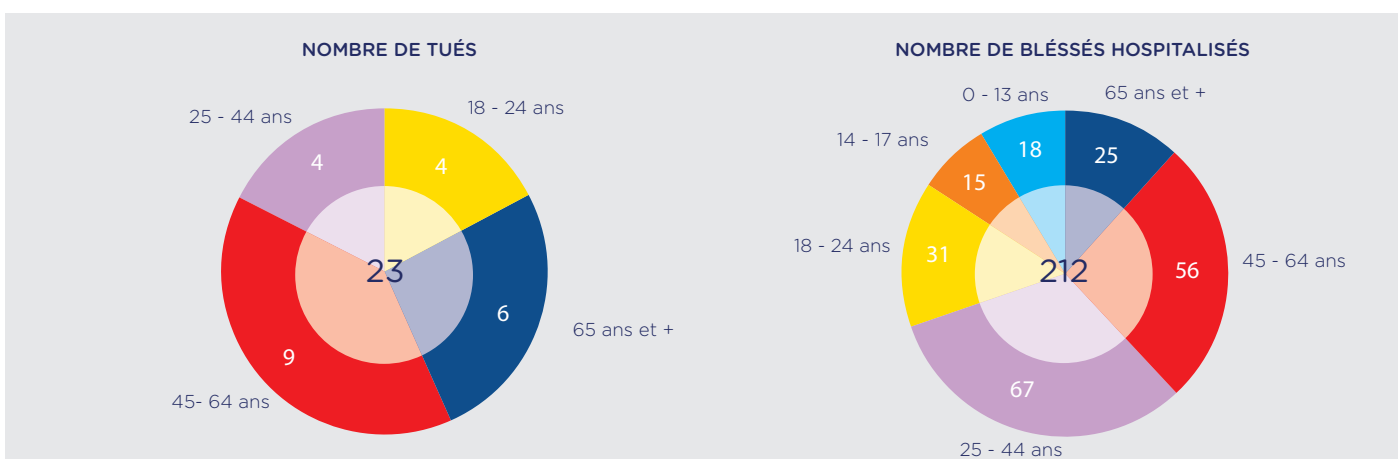
Les automobilistes constituent 52 % des tués mais 32 % des blessés hospitalisés.

Le nombre de motocyclistes tués connaît une baisse importante depuis 2016 (- 62% par rapport à la moyenne des tués motocyclistes de 2016 à 2019). De même pour le nombre de tués piétons, celui-ci a diminué de 67 % par rapport à la moyenne des tués piétons de 2016 à 2019. Quant au nombre de tués en vélo, hormis une hausse en 2018, celui-ci reste faible.



Concernant les blessés hospitalisés, ce nombre poursuit sa baisse pour toutes les catégories de véhicules depuis 2018, hormis pour les cyclistes pour lesquels on constate une légère augmentation.

Selon l'âge



La tranche d'âge des 45-64 ans représente 39 % des tués, plus particulièrement en tant qu'usagers de véhicules légers. Mais c'est la tranche d'âge des 25-44 ans qui constitue la majorité des blessés hospitalisés avec 32 % de l'ensemble. A noter que 3 piétons tués sur les 4 ont 75 ans ou plus.

QUAND ?



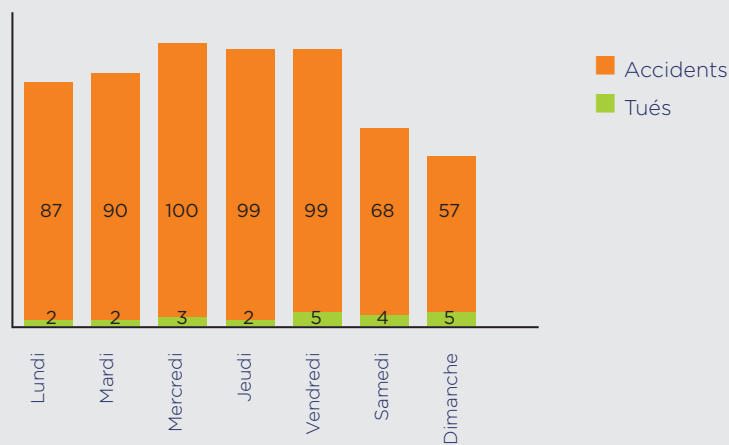
NOMBRE D'ACCIDENTS ET DE TUÉS PAR MOIS



On observe une baisse du nombre d'accidents pendant les deux périodes de confinement (mars - avril mai / novembre - décembre).

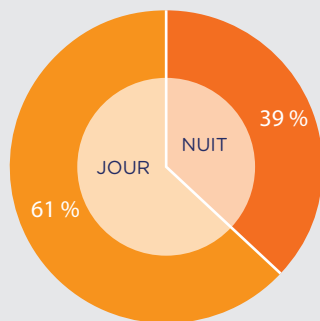
Les mois de janvier et septembre quant à eux, connaissent une forte augmentation du nombre d'accidents par rapport aux mêmes mois en 2019 (respectivement 43 et 59 accidents). Ce sont aussi les mois, ainsi que le mois de juillet, où la mortalité est la plus élevée.

NOMBRE D'ACCIDENTS ET DE TUÉS PAR JOUR

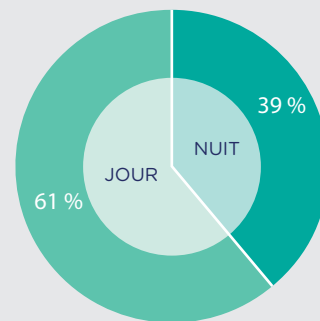


61 % des personnes tuées le sont les vendredis, samedis et dimanches.

ACCIDENTS



TUÉS



61 % des accidents se produisent de jour occasionnant 61 % des tués.

ZOOM SUR ...

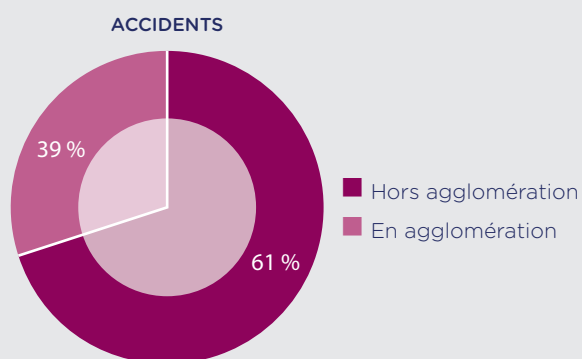


Les deux-roues lourds (> 125 cm³)

Cette catégorie d'usagers est impliquée dans 20 % des accidents corporels et 13 % de la mortalité routière avec 3 personnes tuées. La part des accidents et des tués de cette catégorie reste stable.

2 tués sur les 3 recensés ont entre 18 et 24 ans.

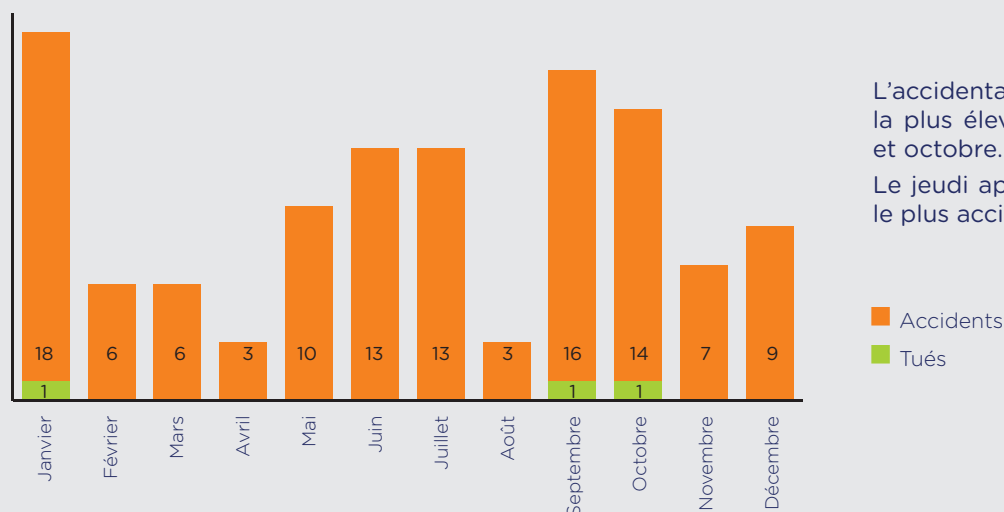
Selon le milieu routier



61 % des accidents impliquant au moins un deux-roues lourd ont lieu hors agglomération.

2 tués sur les 3 y sont recensés.

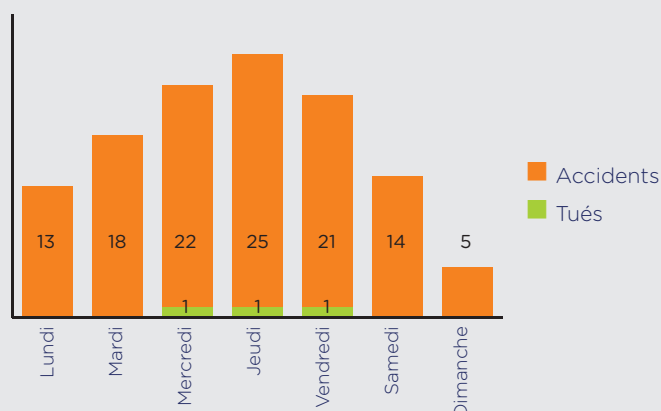
Selon le mois et le jour



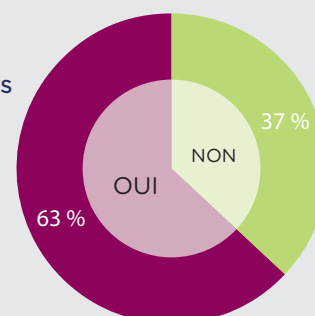
L'accidentalité des motocyclistes est la plus élevée en janvier, septembre et octobre.

Le jeudi apparaît également comme le plus accidentogène.

Selon la responsabilité du pilote



RESPONSABILITÉ DU PILOTE DANS LES ACCIDENTS CORPORELS

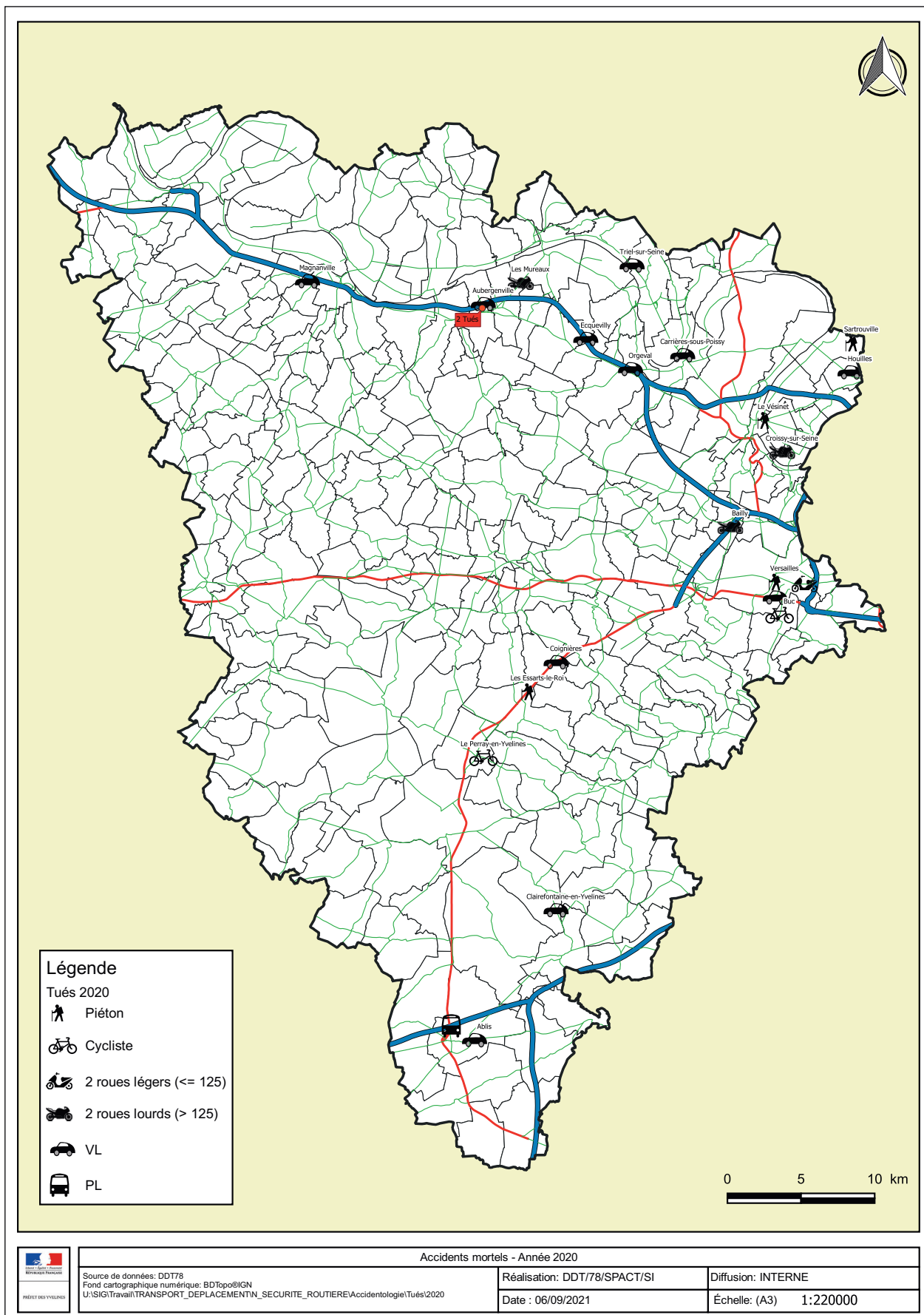


63 % des pilotes sont responsables de l'accident. Cette part est en augmentation.

Concernant les accidents mortels, tous les pilotes sont responsables de l'accident.

LES ACCIDENTS MORTELS

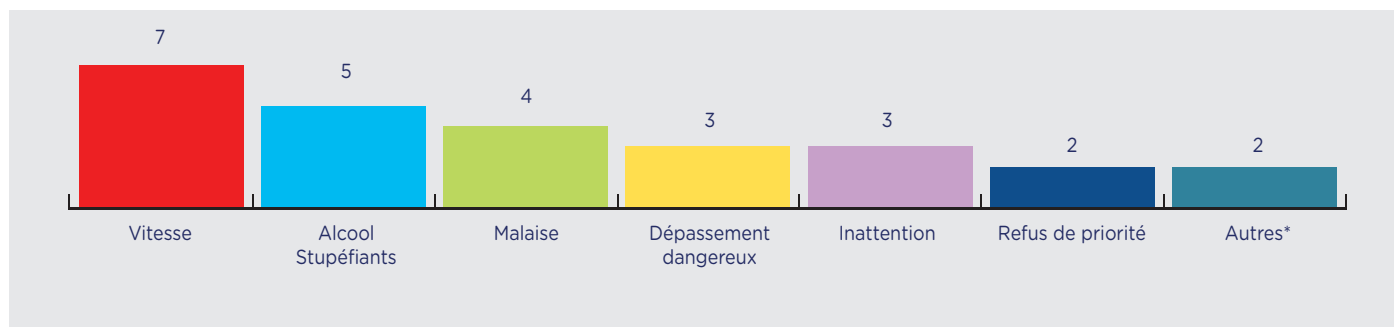
Carte des accidents mortels 2020 sur le réseau routier des Yvelines



LES CAUSES D'ACCIDENTS



Causes principales des 22 accidents mortels en 2020



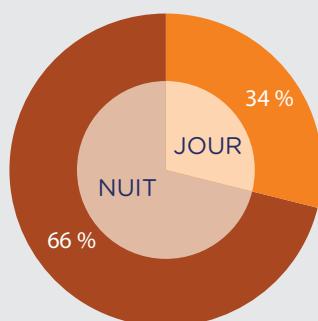
La vitesse est présente dans 32 % des accidents mortels.

L'alcool et/ou les stupéfiants viennent ensuite comme cause dans 23 % des accidents mortels.

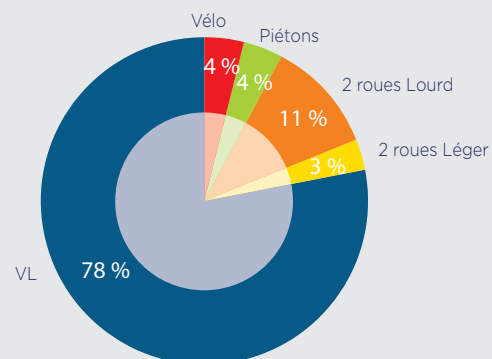
* autres : cause non déterminée ou panne du véhicule

ZOOM sur l'alcool

PART DES ACCIDENTS AVEC ALCOOL

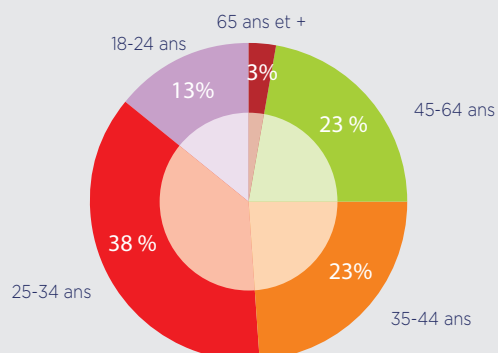


RÉPARTITION DES USAGERS ALCOOLISÉS PAR CATÉGORIE DE VÉHICULE

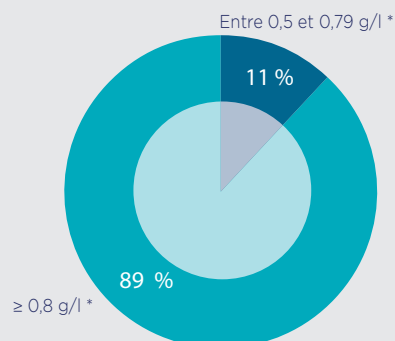


Les accidents impliquant un usager alcoolisé (12 % des accidents) se produisent plus particulièrement de nuit. Les usagers alcoolisés impliqués dans les accidents de la route sont en majorité des usagers de véhicules légers.

RÉPARTITION DES USAGERS ALCOOLISÉS PAR TRANCHE D'ÂGES



TAUX D'ALCOOLÉMIE DES USAGERS ALCOOLISÉS *GRAMME PAR LITRE DE SANG



La répartition par tranche d'âge montre une part plus élevée d'usagers alcoolisés pour les 25-34 ans. Une grande majorité d'usagers alcoolisés sont en situation de délit (89 % des usagers alcoolisés).



Les 2 roues lourds (> 125 cm³)



On constate une diminution du nombre d'accidents (- 6%) et une stabilité du nombre de tués.

La majorité des accidents et des tués se produisent hors agglomération.

Les « 18-34 ans » sont les plus gravement touchés (43 % des victimes graves).

Tous les pilotes tués en 2 roues lourd sont responsables de l'accident.

Les mois de janvier, septembre et octobre sont les plus accidentogènes.

Un pic des accidents est noté entre 8h et 9h et entre 19h et 20h.

30 % des victimes ont lieu sur un trajet professionnel.

7 % des pilotes étaient fortement alcoolisés.

Les 2 roues légers (≤ 125 cm³)



On note une stabilité du nombre d'accidents et du nombre de victimes graves.

70 % des accidents ont lieu en agglomération.

53 % des victimes font partie de la tranche d'âge « 18-34 ans ».

La plage horaire « 18h-20h » concentre le plus grand nombre d'accidents.

53 % des pilotes sont responsables de l'accident.

31 % des victimes surviennent sur un trajet professionnel.

Les vélos



Le nombre d'accidents et de victimes graves est en augmentation (respectivement + 17% et + 40%) .

65 % des accidents ont lieu en agglomération.

54 % des victimes ont entre 45 et 64 ans.

9 % des victimes ont lieu sur un trajet domicile-travail.

56 % des cyclistes sont responsables de l'accident.

On recense un pic des accidents entre 9h et 10h.

Les piétons



Le nombre d'accidents impliquant un piéton est en diminution (- 23%).

Le nombre de tués baisse également (- 33%).

49 % des accidents se produisent sur un passage piétons, un trottoir ou refuge.

23 % des victimes piétons ont entre 0 et 13 ans. 26 % ont 65 ans et plus.

On note un pic de l'accidentalité des piétons en janvier.

Le lundi et le mercredi sont les journées les plus accidentogènes pour les piétons. En revanche, c'est le week-end où l'on recense la majorité des tués piétons (3 tués sur les 4).

La tranche horaire « 16h-19h » est la plus accidentogène avec 37 % des accidents.

17 % des victimes piétons le sont sur un trajet professionnel et 15 % sur un trajet domicile-école.

91 % des accidents ont lieu en agglomération occasionnant la majorité des tués.



Les 14-24 ans



On note une diminution du nombre d'accidents (- 12%) et une stabilité du nombre de tués.

Les victimes « 14-24 ans » représentent 22 % de l'ensemble des victimes.

On recense un pic d'accidents entre 8h et 9h et entre 19h et 20h.

Le nombre d'accidents est le plus important en janvier, février, septembre et octobre.

60 % des conducteurs âgés entre 14 et 24 ans sont responsables de l'accident.

Les 65 ans et +



On observe une diminution du nombre d'accidents (- 23%) et une stabilité du nombre de tués.

La mortalité de cette catégorie survient en agglomération.

53 % des conducteurs de cette tranche d'âge sont responsables de l'accident.

La moitié des tués de cette catégorie sont des piétons.

Le nombre d'accidents est le plus important en janvier.

Le mercredi et le jeudi sont les journées les plus accidentogènes.

Un pic des accidents est recensé entre 14h et 15h et entre 17h et 18h.

Préfecture des Yvelines

Le bureau de la sécurité routière de la direction départementale des territoires des Yvelines regroupe les informations locales et nationales à destination du grand public mais aussi des professionnels de la route, des entreprises ou des collectivités locale, sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Ce site comporte deux grands chapitres :

- éducation routière (permis de conduire, enseignement de la conduite, centres de sensibilisation à la sécurité routière)
- sécurité routière (accidentologie, transports exceptionnels, dérogations des poids lourds, arrêtés de circulation).

D'autres informations sont également disponibles et portent sur l'animation et les outils de prévention, ainsi que sur les actualités de la sécurité routière.



WWW.YVELINES.GOUV.FR

Direction départementale des territoires des Yvelines
Service de l'éducation et de la sécurité routière
Bureau de la sécurité routière
Tél. : 01 30 84 33 60
Courriel : ddt-sesr-sr@yvelines.gouv.fr